



Assurance vie permanente

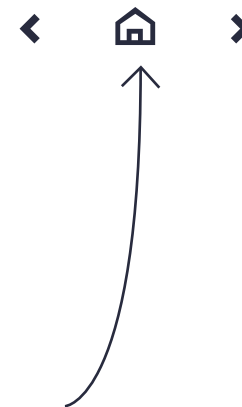
Guide du client InnoVision^{MD}

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers



Comment naviguer

← Les onglets du menu latéral vous dirigent vers les différentes sections du présent document.



Ces icônes vous aident à naviguer dans le document :

- ◀ Page précédente
- 🏠 Table des matières
- ▶ Page suivante

Table des matières

04	InnoVision – une assurance qui répond à vos besoins	13	Accès à la valeur de rachat
05	Options de couverture et de paiement	15	Diversifier vos placements
08	Caractéristiques contractuelles	22	Comprendre vos placements
09	Gérer vos placements	23	Options de comptes de placement
12	Options de bonification		

InnoVision – une assurance qui répond à vos besoins

Votre décision de souscrire une assurance vie est un choix sensé que vous faites pour protéger les personnes qui vous sont chères. Souvent, le principal défi à relever pour assurer un avenir sécuritaire à ses proches consiste à trouver un contrat d'assurance vie qui peut répondre à des besoins financiers en constante évolution. Vous avez besoin d'une assurance vie pouvant s'adapter à toutes les étapes et situations de la vie.

C'est exactement ce que vous offre le produit InnoVision de Manuvie – une assurance qui répond à vos besoins. Cette assurance souple procure à la fois une solide protection et un vaste choix de placements à l'abri de l'impôt destinés à maximiser la création d'un patrimoine.

InnoVision est avant tout une assurance vie conçue pour protéger vos bénéficiaires. On choisit le plus souvent ce produit pour procurer une aide financière aux survivants, mais aussi pour bien d'autres raisons.

Grâce à sa souplesse, InnoVision peut aider à

- rembourser un emprunt personnel hypothécaire ou commercial;
- réduire au minimum l'impôt au décès;
- planifier une succession, assurer la continuité d'une entreprise;
- compenser équitablement certains héritiers;
- provisionner adéquatement des conventions de rachat de parts.

De plus, le produit d'une assurance InnoVision est versé aux bénéficiaires en franchise d'impôt. Vous pouvez également décider si vous souhaitez que le produit de l'assurance versé à votre bénéficiaire comprenne le solde de vos comptes de placement. Cela constitue un avantage très important par rapport aux autres placements comme les REER qui, dans l'année où ils sont touchés, peuvent être assujettis à un impôt sur le revenu. Le produit et les fonds payables en cas de décès à vos bénéficiaires sont généralement à l'abri de certains créanciers de l'assuré, si la désignation de bénéficiaires est appropriée.

Autre avantage, votre bénéficiaire peut déposer le produit de l'assurance dans un compte de sûreté de la Banque Manuvie du Canada. Il s'agit d'un compte-chèques ou d'épargne à taux privilégié qui donne à votre bénéficiaire le temps de décider de la meilleure façon d'employer cette somme. D'autres modes de règlement sont aussi offerts; votre conseiller pourra vous informer à ce sujet.

Avantages fiscaux offerts par InnoVision

Non seulement le capital-décès de l'assurance est versé en franchise d'impôt, mais certains des dépôts que vous effectuez dans votre contrat se capitalisent à l'abri de l'impôt. De plus, si une personne assurée devient invalide, une prestation d'invalidité en franchise d'impôt est payable à même la valeur de rachat du contrat.

Vous bénéficiez donc de deux avantages importants par rapport aux instruments d'épargne traditionnels. D'une part, le taux de rendement applicable aux sommes déposées dans le contrat est potentiellement plus élevé que celui offert par d'autres instruments de placement portant intérêt, car les intérêts gagnés ne sont pas soumis à l'impôt annuel. D'autre part, ces intérêts peuvent se capitaliser et produire des intérêts supplémentaires, si vous les laissez dans le contrat.

Peu importe à quelle étape de la vie vous en êtes, et quels que soient vos besoins particuliers du moment, InnoVision peut vous offrir la protection dont vous avez besoin et l'assurance que vos obligations financières seront respectées.

Couverture que vous pouvez gérer

Vous bâtir un avenir financier ne devrait pas vous obliger à mettre en veilleuse vos besoins financiers actuels. InnoVision vous offre une gamme d'options qui vous aideront à gérer le coût de votre protection d'assurance et à choisir votre mode de paiement.

Types de couverture

InnoVision vous permet d'assurer un certain nombre de personnes d'une famille ou d'une entreprise au titre d'un seul contrat. En tant que titulaire du contrat, vous pouvez choisir parmi :

- **Assurance sur une tête**, c'est-à-dire qu'une seule personne est assurée au titre du contrat;
- **Conjoint premier décès**, ce qui signifie que deux personnes sont assurées (peut-être le conjoint ou le partenaire d'affaires) et qu'une seule prestation est versée au décès de la première personne assurée;
- **Conjointe dernier décès**, ce qui signifie que deux personnes sont assurées, comme il est expliqué ci-dessus, et le capital-décès est versé au décès de la dernière personne. Ce type de contrat est idéal pour faire face, par exemple, à l'imposition des gains en capital consécutive au décès du conjoint survivant ou du dernier associé dans une entreprise.

La couverture conjointe dernier décès est offerte avec coûts jusqu'au dernier décès ou jusqu'au premier décès. Si vous choisissez l'option coûts jusqu'au premier décès, les coûts afférents à la couverture ne sont plus exigibles dès qu'une personne assurée décède. Cette option constitue une bonne solution pour les familles dont une personne est le principal soutien économique, car à son décès, la couverture demeure en vigueur et il n'y a plus de coûts à régler.

InnoVision offre une souplesse unique lorsqu'un certain nombre de personnes sont assurées au titre d'un seul contrat, puisqu'il est possible pour chaque personne assurée de faire des choix différents quant au montant de couverture, à la formule de coût et aux garanties. Seul le type de capital-décès doit être le même pour toutes les couvertures d'un même contrat. Lorsqu'une personne assurée décède, le capital-décès de sa couverture est payé et le contrat demeure en vigueur.

Votre contrat comporte aussi une composante appelée **Protection héritage**. Grâce à cette composante, vous pouvez transformer la totalité ou une partie d'une couverture conjointe premier décès en couverture conjointe dernier décès, sans fournir de preuve d'assurabilité, et ce, à tout moment après le 5^e anniversaire du contrat et avant que la plus âgée des personnes assurées n'atteigne l'âge de 69 ans. Vous pouvez procéder à la fois à des transformations complètes et partielles, bien que certaines restrictions s'appliquent.

Votre contrat InnoVision vous permet également d'effectuer une substitution de personne assurée par suite d'un changement dans votre situation personnelle ou professionnelle.

Votre conseiller peut vous aider à déterminer vos options et les exigences requises pour modifier votre contrat.

Protection Placements

Coût de l'assurance

Votre contrat InnoVision vous propose deux formules de coût de l'assurance, qui vous permettent de personnaliser votre contrat en fonction de vos besoins.

Le **coût uniforme** répartit uniformément le coût réel de votre couverture sur toute la durée de votre contrat.

Le coût de l'assurance déduit au cours des premières années de votre contrat sera plus élevé, freinant du même coup la croissance de la valeur de rachat. Cependant, cette croissance deviendra plus importante dans les années suivantes, car le coût de l'assurance déduit ne représentera plus qu'une mince fraction. Si vos principaux objectifs sont à long terme, la formule du coût uniforme serait préférable.

Le **coût annuel croissant** augmente de manière à correspondre au coût réel de l'assurance au fur et à mesure que vous avancez en âge. Il permet d'obtenir une valeur de rachat plus élevée au début de votre contrat, mais cette croissance ralentit au fur et à mesure que le coût de l'assurance augmente. Si vous optez d'abord pour le coût annuel croissant, vous aurez la possibilité de changer pour la formule à coût uniforme plus tard.



Une bonne récompense pour un bon mode de vie

Manuvie a été la première compagnie d'assurance vie à créer un programme de tarification unique en son genre, appelé Indice-santé^{MD}. Ce programme permet de déterminer, avec une plus grande précision, le coût de votre assurance en tenant compte de votre état de santé et de votre mode de vie. Ainsi, nous regardons de près votre consommation de tabac, votre niveau de cholestérol, votre tension artérielle et vos antécédents médicaux. Si vous êtes en bonne santé, nous pourrions vous offrir de meilleurs taux pour votre couverture d'assurance.



Capital-décès

En tant que titulaire d'un contrat InnoVision, vous pouvez choisir parmi quatre options de capital-décès :

Capital assuré uniforme :

Le capital-décès reste le même pendant toute la durée du contrat. Ainsi, à mesure qu'elle augmente, la portion placements du contrat contribuera à réduire certains coûts de l'assurance, et par conséquent son coût total.

Capital assuré majoré :

Le capital-décès comprend le montant de la couverture d'assurance souscrite plus la fraction de la valeur des comptes assignée à la couverture.

Valeur des comptes à chaque décès :

Lorsqu'il y a plus d'une personne assurée au titre du contrat, un pourcentage (ou un pourcentage spécifié) de la valeur des comptes est versé au décès de chaque personne assurée. Vous pouvez choisir ce pourcentage. Selon le montant de la valeur des comptes qui est versé, vous devrez peut-être faire des dépôts supplémentaires pour maintenir votre contrat en vigueur. Le pourcentage de la valeur des comptes est versé au premier décès, puis, de nouveau, à chaque décès ultérieur, jusqu'à ce que le dernier décès survienne et que le contrat prenne fin.

Valeur des comptes au dernier décès :

Lorsqu'il y a plus d'une personne assurée au titre du contrat, le montant d'assurance est versé pour chacune des personnes assurées désignées, sauf la dernière. Au décès de la dernière personne assurée désignée, le capital-décès est égal au montant d'assurance de la couverture de cette personne assurée plus la totalité de la valeur des comptes.



Ajout d'une couverture lorsque vos besoins changent

Vous pourriez avoir en cours de route des besoins temporaires, comme un prêt hypothécaire ou personnel. Ou peut-être aurez-vous besoin d'une protection permanente supplémentaire. Au lieu d'essayer de deviner le montant de protection dont vous aurez besoin plus tard et de le souscrire immédiatement, vous pouvez, avec InnoVision, ajouter la couverture désirée au moment où vous en avez besoin (une preuve médicale peut toutefois être exigée) ou réduire votre montant de couverture.

InnoVision vous permet de modifier votre couverture en fonction de l'évolution de votre besoin de protection. Diverses options de couverture :

- **Garantie Assurance temporaire (GAT)** – Pour augmenter le montant de l'assurance afin de couvrir un besoin temporaire telle une dette hypothécaire, vous pouvez ajouter à votre contrat une garantie Assurance temporaire sur la tête de personnes qui n'ont pas de couverture au titre du contrat. Choisissez parmi les options Temporaire 10 ans et Temporaire 20 ans.
- **Garantie Protection des enfants** – Elle procure une couverture d'assurance vie de 10 000 \$ sur la tête de votre enfant. En outre, cette garantie lui permet de souscrire une nouvelle assurance vie d'un maximum de 250 000 \$ à son 25^e anniversaire de naissance (ou à des dates d'option déterminées) sans avoir à présenter de preuve médicale. De plus, à partir de cette somme, il peut obtenir jusqu'à 100 000 \$ d'assurance maladies graves.
- **Option d'assurabilité garantie** – Cette garantie vous permet de souscrire, sans nouvelle preuve d'assurabilité, une couverture supplémentaire à certains âges, aux anniversaires contractuels ou lors de certains événements (tels qu'un mariage ou une naissance).
- **Garantie Exonération de la déduction mensuelle** – Si la personne assurée devient invalide, cette garantie couvrira la déduction mensuelle du contrat tant que durera son invalidité totale.
- **Garantie Décès accidentel** – Vos bénéficiaires reçoivent une prestation supplémentaire si vous décédez des suites d'un accident couvert.
- **Régulateur du capital** – Cette garantie prévoit le rajustement automatique du capital-décès du contrat à chaque anniversaire contractuel, au besoin, afin de porter au maximum la valeur du compte pouvant être maintenue dans le contrat sans en compromettre l'exonération fiscale. Vous pouvez choisir parmi l'une des trois options offertes :
 - **Régulateur du capital – Augmentations** : cette option permet des augmentations automatiques seulement
 - **Régulateur du capital – Diminutions** : cette option permet des augmentations et des diminutions automatiques
 - **Régulateur du capital Plus** : cette option permet des augmentations et des diminutions automatiques de montants plus élevés
- **Garantie Protection de la valeur de l'entreprise** – Les propriétaires d'entreprise peuvent souscrire une assurance additionnelle selon la valeur de leur entreprise, sans devoir fournir une preuve médicale d'assurabilité.
- **Garantie Indexeur de la protection** – Idéal pour constituer un patrimoine important, l'Indexeur de la protection prévoit l'augmentation d'office du capital-décès en fonction d'un indice économique, d'un taux d'intérêt fixe ou d'une combinaison de ces deux éléments.



Veillez noter que l'ajout d'une garantie à votre contrat après son établissement est soumis à une preuve de bonne santé et d'assurabilité. Votre conseiller peut vous aider à déterminer vos options et les exigences requises pour modifier votre contrat.

Gérer vos placements

En plus d'offrir une protection d'assurance à long terme, InnoVision vous permet d'effectuer des paiements au-delà du coût de votre assurance vie. Cet accès unique aux placements fiscalement avantageux vous permet :

- De faire croître vos placements à l'abri de l'impôt;
- D'augmenter la valeur des comptes à laquelle vous pourrez accéder en cas de besoin;
- De constituer un patrimoine que vous léguerez, en franchise d'impôt, à vos proches à votre décès.

Dépôts

Vous décidez du montant et de la date de vos dépôts. Ainsi, vous pouvez choisir de « provisionner au minimum » le contrat de manière à ne couvrir que les frais mensuels, ou verser le montant maximum permis pour tirer pleinement avantage de la croissance des placements à l'abri de l'impôt.

Chacun des dépôts est réparti parmi vos comptes de placement, selon le pourcentage indiqué dans vos instructions. Ces instructions figurent sur la proposition que vous avez remplie; vous pouvez les modifier à tout moment. Chaque dépôt est soumis à des frais exprimés en pourcentage.

Vous pouvez omettre un dépôt ou modifier son montant à tout moment, tant que la valeur de votre contrat est suffisante pour couvrir les frais courants. Toutefois, la modification ou le congé de dépôt peuvent affecter le rendement de vos placements et entraver la réalisation de vos objectifs à long terme.

Les seules contraintes que vous avez sont de couvrir le coût mensuel minimum de votre contrat et de ne pas dépasser le maximum établi pour ne pas risquer de perdre les avantages fiscaux de votre contrat.

Vous avez même une certaine latitude quant au maximum à respecter puisque tout montant dépassant le maximum peut être placé dans votre compte auxiliaire jusqu'à ce qu'il puisse être transféré dans votre contrat sans risquer de compromettre son statut fiscal.

C'est vous qui décidez de la périodicité de vos dépôts. Vous pouvez faire des dépôts réguliers : mensuels, trimestriels, semestriels ou annuels. Vous pouvez également faire des dépôts uniques, en tout temps, directement dans votre contrat ou dans votre compte auxiliaire.

Coûts mensuels

Le coût de votre assurance et les frais sont prélevés mensuellement sur vos comptes de placement dans l'ordre indiqué dans votre contrat. Ce prélèvement englobe aussi les frais de contrat et les frais pour chacune des personnes assurées au titre du contrat.

Si le solde d'un compte n'est pas suffisant pour couvrir la totalité du prélèvement, nous prélevons la différence sur le compte suivant.

Si la valeur courante de votre contrat n'est pas suffisante pour couvrir les frais, vous pouvez réduire ou supprimer une partie de la couverture. Votre conseiller peut vous aider à faire les meilleurs choix pour conserver tous les avantages de votre contrat.

Il est important de se rappeler que la valeur des comptes indiciels, des comptes indiciels équilibrés et des comptes gérés peut diminuer avec les fluctuations du marché. Il pourrait donc manquer d'argent dans votre contrat pour couvrir vos coûts mensuels. Pour éviter cela, vous devriez penser à placer au moins une partie de vos dépôts dans le compte d'épargne, les comptes de portefeuille ou des comptes de placement garanti (CPG) à intérêts simples.

Votre conseiller peut vous fournir plus d'information sur la gestion de vos coûts mensuels.

Si vous placez dans des CPG ou des comptes de portefeuille, puis retirez ou virez des sommes à partir de ces comptes, selon les fluctuations du taux d'intérêt, il peut y avoir des rajustements à la valeur du marché (RVM).

Des RVM peuvent aussi s'appliquer aux prélèvements des coûts mensuels s'ils sont effectués sur un CPG à intérêts composés.

Le compte auxiliaire de votre contrat

Le compte auxiliaire est un compte distinct extérieur à votre contrat.

Il vous permet d'y déposer non seulement les sommes destinées aux dépôts futurs, mais également les sommes excédentaires qui, si elles demeuraient dans le contrat, seraient imposables. Comme ce compte est à l'extérieur du contrat, les intérêts qui y courent sont imposables annuellement.

Pour chaque option de placement du contrat, il y a un compte de placement ou un compte de réserve correspondant dans le compte auxiliaire. Dans le cadre de notre contrat avec vous, nous vous garantissons de prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir l'exonération de votre contrat. À chaque anniversaire contractuel, s'il faut retirer des sommes du contrat pour le garder exempt d'impôt, nous virons ces sommes au(x) compte(s) de placement ou compte de réserve correspondant(s) du compte auxiliaire. Ou, si ces sommes peuvent être virées du compte auxiliaire au contrat sans en compromettre l'exonération, nous les virons au(x) compte(s) correspondant(s) du contrat.

Les comptes auxiliaires produisent des intérêts au même taux que le placement correspondant du contrat. Les comptes de réserve produisent des intérêts au même taux que le compte d'épargne et contiennent les fonds destinés à de futurs dépôts au(x) compte(s) correspondant(s) du contrat.

Modification de vos placements

Il est important que les placements que vous avez choisis répondent à vos objectifs et tiennent compte de la situation économique. En effet, les tendances à long terme du marché peuvent influencer sur le choix de votre portefeuille de placements. Il faut réexaminer la composition de votre portefeuille au moins une fois par an et même plus souvent, si la conjoncture l'exige.

Vous pouvez modifier la composition de vos placements à tout moment. Par exemple, vous pouvez faire des virements de fonds entre les comptes de placement. Vous pouvez également modifier le pourcentage d'affectation de vos dépôts habituels, ou décider de déposer des sommes supplémentaires dans un ou plusieurs comptes.

À noter que certains virements de fonds peuvent faire l'objet d'un RVM, selon la nature des comptes de placement touchés par le virement.

Si vous souhaitez modifier vos placements, communiquez simplement avec votre conseiller ou faites-nous parvenir votre demande par écrit. Une fois que nous aurons effectué les changements, nous vous enverrons un avis de confirmation.



Des bonifications qui vous aident à vous constituer un patrimoine

Nous savons combien il est important pour vous d'obtenir le maximum de vos placements. C'est pourquoi nous vous permettons de choisir de quelle façon vous désirez être récompensé.

InnoVision vous offre deux options de bonification qui vous aideront à accroître votre patrimoine.

L'**option Boni de fidélité** vous récompense de votre fidélité au moyen d'un boni d'intérêt porté au crédit de votre contrat au 5^e anniversaire contractuel et à chaque anniversaire par la suite.

Vous pouvez également avoir droit à un boni supplémentaire si vous effectuez des dépôts supplémentaires dans votre contrat. Chaque année à partir du 5^e anniversaire contractuel, si vos dépôts excèdent un seuil requis, nous porterons un intérêt additionnel au crédit de votre contrat.

Si votre contrat respecte cette condition à compter du 10^e anniversaire contractuel, l'intérêt additionnel sera crédité d'office dans votre contrat par la suite, et ce, tant que vous serez titulaire du contrat.

L'**option de bonification Accélérateur de placement** vous permet de bénéficier dès le départ de frais de gestion moins élevés pour vos comptes de placement. Des frais de gestion moins élevés signifient que vous profiterez ainsi de taux de rendement supérieurs, sauf si une garantie de taux d'intérêt minimum s'applique.

Grâce à l'Accélérateur de placement, vous bénéficiez directement de l'intérêt basé sur le rendement des fonds communs offerts par InnoVision ainsi que du traitement fiscal avantageux.

Accès à la valeur de rachat

Il peut arriver à l'occasion que vous ayez besoin d'accéder à la valeur accumulée dans votre contrat.

Nous sommes là pour vous aider à cet égard.

Retraits

Les contrats InnoVision permettent d'effectuer des retraits, sous réserve des règles administratives.

Les retraits en espèces sont soumis à l'imposition et peuvent, dans le cas de certains comptes, entraîner un RVM. Les sommes prélevées avant l'échéance sur les comptes à intérêt fixe, y compris les CPG et les comptes de portefeuille, peuvent donner lieu à un RVM.

Votre conseiller peut vous donner plus de renseignements à ce sujet.

Avances sur contrat

Vous pouvez également donner votre contrat en garantie d'un emprunt ou d'une marge de crédit. Vous continuez ainsi à bénéficier de la valeur de votre contrat sans pour autant en retirer des fonds. Votre conseiller pourra vous renseigner sur les prêts ou marges de crédit offerts par la Banque Manuvie du Canada.



Rajustements à la valeur marchande

Un RVM est un montant que nous pouvons déduire lorsqu'une somme est retirée du compte ou virée hors du compte, et qui est analogue aux frais que vous paieriez à la banque si vous encaissiez un CPG avant sa date d'échéance. Votre conseiller peut vous donner des précisions sur les cas pouvant donner lieu à un RVM.

Prestation d'invalidité

Nous espérons que vous n'y aurez jamais recours, mais si une personne assurée devient un jour invalide et a besoin d'un soutien financier, vous serez rassuré de savoir qu'une disposition sur l'invalidité est intégrée à votre contrat InnoVision. Cette prestation vous permet d'accéder à la valeur de rachat de votre contrat en franchise d'impôt. Elle réduit la valeur de rachat et le capital-décès du contrat.

Assistance humanitaire

Si vous éprouvez des difficultés financières imprévues liées à un diagnostic de maladie terminale, nous tenons à vous aider à conserver votre contrat et la précieuse protection qu'il apporte.

En tant que titulaire d'un contrat InnoVision, si vous ou une personne assurée êtes malade, déclaré en phase terminale et aux prises avec des difficultés financières, vous pouvez demander une avance jusqu'à concurrence de 100 000 \$ ou 50 % du capital-décès, selon le moindre de ces montants. Si l'avance est accordée, votre contrat est donné en garantie à Manuvie et le capital-décès est utilisé pour en rembourser le capital et l'intérêt. Au décès, le montant du capital-décès, moins la somme due au titre de l'avance, est versé au bénéficiaire de la personne assurée.

Lorsqu'il est question de placements, InnoVision offre souplesse et choix et de nombreuses options de placement pour constituer un portefeuille personnalisé, en tenant compte de votre tolérance au risque. InnoVision vous offre le choix de quatre catégories de comptes de placement assortis de nombreuses options très concurrentielles. Ce guide constitue uniquement un outil de référence et ne contient pas de conseils sur les placements. En revoyant régulièrement vos placements avec votre conseiller, vous veillerez à ce que votre contrat et vos placements continuent de répondre à vos besoins.

Protection Placements



Les **comptes à intérêt fixe** présentent les risques les plus faibles et procurent des rendements garantis. Il s'agit des comptes à intérêt garanti et des comptes de portefeuille. Idéalement, ces comptes seront utilisés pour couvrir les coûts mensuels d'assurance puisqu'ils ont toujours un rendement positif.

Les **comptes indiciels équilibrés** vous conviendront si vous ne souhaitez pas prendre part aux décisions de placement et si vous êtes disposé à sacrifier certaines garanties en contrepartie d'un rendement potentiel plus élevé. Ils reposent sur le rendement combiné d'indices et de comptes à taux fixe, un seul taux d'intérêt étant déclaré pour chaque compte.

Les **comptes indiciels** sont des comptes à rendement variable qui présentent un bon potentiel de croissance à long terme, mais qui peuvent aussi afficher un rendement négatif si les indices du marché sur lesquels ils reposent sont en baisse. Bon nombre de ces comptes sont sensibles aux fluctuations du dollar canadien.

Les comptes indiciels suivent le rendement d'un indice sous-jacent, tel le S&P/TSX 60. Choisissez un compte indiciel si vous voulez un portefeuille avec une approche de gestion « passive ». On ne tente pas de surpasser l'indice en appliquant des techniques de gestion « actives » traditionnelles qui spéculent sur des titres ou des secteurs donnés.

Les **comptes gérés** représentent la plus vaste gamme d'options de placement d'InnoVision. Les intérêts créditeurs de ces comptes sont liés au rendement de fonds communs de placement gérés par des gestionnaires chevronnés, tous soigneusement choisis et surveillés en votre nom.

Si vous aimez choisir et surveiller vos placements, InnoVision offre aussi une vaste gamme de comptes de placement dont les intérêts créditeurs sont liés au rendement d'un fonds commun sous-jacent.

Choisissez les comptes gérés :

- Si vous connaissez les placements ou si vous avez une relation de confiance avec un conseiller.
- Si vous voulez lier le rendement de votre contrat à un fonds ou gestionnaire de fonds donné.
- Si vous croyez qu'une gestion active donnera de meilleurs résultats qu'un indice.

Apprenez-en plus sur les [options de comptes gérés d'InnoVision](#).



Votre relevé de contrat vous tiendra informé régulièrement des taux de rendement de votre contrat. Pour faire le suivi du rendement passé et actuel des placements dans les comptes de placement d'InnoVision, rendez-vous sur le site [**manuvie.ca/vu**](http://manuvie.ca/vu).



Comptes gérés et diversification

Si les dernières années nous ont appris quelque chose sur les placements, c'est que rien n'est certain. C'est ici que la diversification entre en jeu. Le vieil adage « Ne mettez pas tous vos œufs dans le même panier » est probablement plus vrai que jamais.

Pourquoi diversifier votre portefeuille? Tout simplement parce que les placements ne donnent pas tous les mêmes résultats. Selon la conjoncture, deux placements peuvent se comporter différemment. Avoir plus d'un type de placement aide à réduire le risque de piètre rendement.

Ainsi, bien que la valeur et la croissance soient des principes de placement importants, la diversification est le plus fondamental de tous. En ayant divers comptes liés à des fonds gérés activement par divers gestionnaires, vous pouvez faire votre choix à partir d'une gamme complète de comptes qui vous aideront à bâtir un portefeuille bien diversifié.

Lorsque vous choisissez les comptes gérés, vous pouvez diversifier vos placements :

- selon le gestionnaire;
- selon le style de gestion;
- selon la catégorie d'actif;
- mondialement.

Ou encore, vous pouvez constituer un portefeuille qui convient à votre degré de tolérance au risque. Les comptes de portefeuille Simplicité et Leaders Manuvie sont des comptes gérés, diversifiés selon la catégorie d'actif, le gestionnaire, le style de gestion et la région.

Comptes gérés : la clé pour de bons résultats à long terme

Diversifier selon le style de gestion

Lorsque vous placez dans un compte lié à des actions, soyez conscient que chaque compte – et fonds sous-jacent – a son propre style de gestion. C'est l'un des critères qu'applique le gestionnaire pour le choix des actions du fonds sous-jacent.

Les deux styles de gestion les plus répandus sont celui axé sur la croissance, qui privilégie les sociétés dont la croissance des bénéfices est supérieure au taux de croissance de l'ensemble du marché, et celui axé sur la valeur, qui consiste à acquérir et à conserver des titres qui, selon le gestionnaire, sont négligés par le marché et dont les cours sont, par conséquent, raisonnables. On peut combiner ces deux styles de gestion.

Le gestionnaire doit recourir à au moins un style de gestion et veiller à ce que la valeur du fonds progresse comme prévu.

Il peut aussi classer les fonds selon la capitalisation (valeur marchande de l'actif). Par exemple, les fonds à grande capitalisation représentent les grandes sociétés, tandis que les fonds à moyenne capitalisation représentent les sociétés de taille moyenne. Comme les grandes et les petites sociétés ont des résultats différents durant différents cycles économiques, posséder des comptes basés sur la capitalisation boursière, outre ceux basés sur le style de gestion, est un excellent moyen de diversifier votre portefeuille.

Apprenez-en plus sur la [diversification des comptes gérés d'InnoVision](#).

Diversifier selon le gestionnaire

Les comptes gérés produisent des intérêts basés sur le rendement de fonds communs pour particuliers offerts par divers gestionnaires de fonds et sociétés de placement. Chaque gestionnaire de fonds a son propre style de gestion. Vous pouvez maximiser votre diversification tout simplement en choisissant des comptes provenant de différents gestionnaires et différentes sociétés.

De plus, InnoVision est l'un des rares produits d'assurance vie universelle assortis de comptes gérés qui produisent des intérêts basés sur le rendement de fonds communs dont les sous-conseillers sont des gestionnaires de fonds institutionnels. Certains gestionnaires de fonds sont appelés « institutionnels » parce que leurs services sont généralement réservés à des sociétés possédant d'importants groupements de capitaux... ou à des particuliers possédant un avoir net considérable. Ces comptes sont désormais offerts à tous nos titulaires de contrats InnoVision.

Diversifier selon la catégorie d'actif

La diversification par catégories d'actif consiste à répartir vos placements entre les trois grandes catégories d'actif : actions, obligations et liquidités. Comme ces catégories produisent souvent des rendements différents dans des conjonctures différentes, leur combinaison peut réduire les risques à court terme et atténuer les fluctuations du rendement d'une année à l'autre.

Vous pouvez diversifier vos placements selon la catégorie d'actif – et réduire ainsi les risques pour l'ensemble de votre portefeuille – en plaçant dans divers comptes à revenu fixe ou liés à des actions, offerts dans le cadre d'InnoVision.

Diversifier mondialement

Diversifier mondialement, c'est choisir des placements basés sur divers marchés du monde. InnoVision est assorti d'un large éventail de comptes liés à des fonds qui placent dans divers marchés de par le monde.

La diversification mondiale vous permet de placer dans des titres au rendement potentiel élevé, tout en réduisant les risques pour l'ensemble de votre portefeuille, puisque l'économie, les marchés et la monnaie des pays étrangers progressent et régressent selon des cycles différents.



Diversifié selon le style de gestion

Chaque compte géré InnoVision et fonds sous-jacent a son propre style de gestion.

Important : Les comptes gérés suivants ne sont pas constitués uniquement d'actions et sont, par conséquent, classés comme suit :

Équilibrés	Titres à revenu fixe	Répartition de l'actif
<ul style="list-style-type: none"> • Compte de croissance et de revenu CI Signature • Compte équilibré canadien Invesco • Compte équilibré canadien Signature CI • Compte équilibré mondial Manuvie • Compte équilibré à rendement stratégique Manuvie • Compte Fidelity Revenu mensuel • Compte de placements diversifiés Manuvie • Compte d'occasions de rendement Manuvie • Compte de revenu de dividendes TD • Compte à revenu mensuel américain élevé Manuvie • Compte à revenu mensuel élevé Manuvie • Compte Valeur équilibré Dynamique 	<ul style="list-style-type: none"> • Compte Fidelity Obligations canadienne • Compte d'obligations de sociétés Manuvie • Compte à revenu stratégique Manuvie • Compte stratégique d'obligations mondiales de première qualité Manuvie 	<ul style="list-style-type: none"> • Compte de portefeuille Croissance Manuvie • Compte de portefeuille Équilibré Manuvie • Compte de portefeuille Modéré Manuvie • Compte de portefeuille Sécuritaire Manuvie

Le tableau suivant indique le style de gestion des comptes gérés InnoVision :

	Croissance	Croissance à prix raisonnable	Valeur
Grande capitalisation			
Canada	Compte Croissance canadienne Power Dynamique Compte d'actions fondamental Manuvie	Compte Fidelity Grande capitalisation Canada Compte Catégorie de placements canadiens Manuvie Compte Fidelity Frontière Nord Compte de dividendes et de croissance grandes capitalisations canadiennes Mackenzie	Compte de placements canadiens CI Compte Valeur du Canada Dynamique Compte d'actions canadiennes Sélect Invesco Compte d'actions fondamental Manuvie Compte de revenu de dividendes fondamental Manuvie
É.-U.	Compte de croissance et de revenu américain Sentry CI	Compte d'actions américaines Manuvie Compte ciblé d'actions américaines Fidelity	
International/Mondial	Compte des marchés émergents Manuvie	Compte d'actions étrangères Mackenzie Ivy Compte Fidelity Mondial Compte Fidelity Europe Compte Catégorie de placement international Manuvie Compte Fidelity Marchés émergents Compte Catégorie d'actions mondiales Manuvie	Compte de valeur Mackenzie Cundill Compte de sociétés diversifiées mondiales Invesco
Multicapitalisation			
Canada	Compte Catégorie d'excellence canadienne de croissance Invesco Compte d'occasions de croissance Manuvie		
É.-U.			Compte d'actions américaines toutes capitalisations Manuvie Compte d'actions américaines toutes capitalisations Manuvie
Petite et moyenne capitalisation			
Canada	Compte de ressources canadiennes Mackenzie		
International/Mondial			

Quel est votre degré de tolérance au risque?

Le degré de tolérance au risque varie d'une personne à l'autre. Vous seul pouvez déterminer jusqu'à quel point vous voulez que vos placements soient risqués. Bien sûr, en matière de placements, plus le risque est élevé, plus le potentiel de croissance est élevé.

Vous ne connaissez pas votre degré de tolérance au risque? Votre conseiller peut vous aider. Discutez de vos plans et de vos objectifs avec votre conseiller chaque année pour vous assurer que vos placements continuent de répondre à vos besoins. Rappelez-vous que votre degré de tolérance du risque évoluera au rythme de votre situation personnelle et financière.





Conscients qu’InnoVision est un élément important de votre planification financière, nous ferons notre part pour vous tenir informé du rendement de votre contrat. Manuvie soutient ses clients en leur fournissant des renseignements précis sur leurs placements, les catégories d’actifs, les rendements quotidiens, les rendements passés, ainsi que des commentaires détaillés de spécialistes en placement. Votre relevé de contrat vous tiendra informé régulièrement des taux de rendement de votre contrat. Pour faire le suivi du rendement actuel et passé des placements dans les comptes de placement d’InnoVision, visitez le site manuvie.ca/vu.



InnoVision vous procure souplesse... et choix!

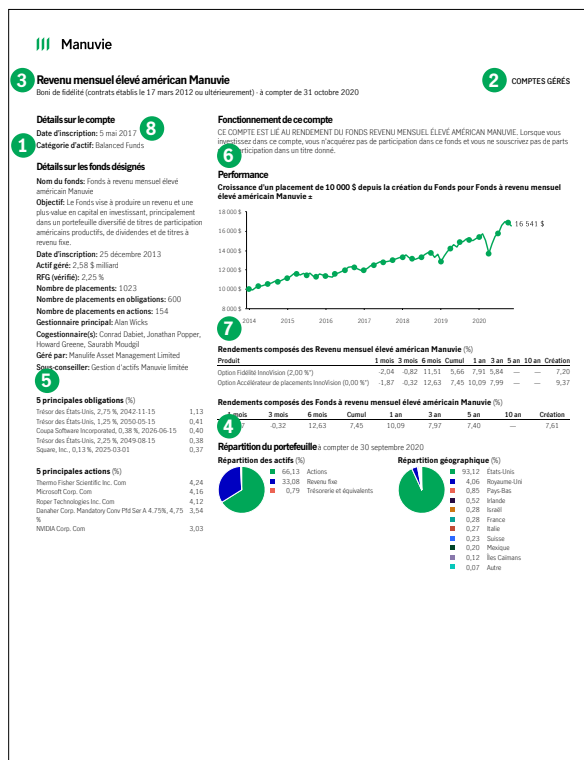
Votre contrat InnoVision est une partie importante de votre plan financier et il vous permet de choisir parmi un large éventail de comptes de placement, ceux qui répondent à vos besoins. Mais nous savons que choisir des comptes au titre d'un contrat d'assurance vie universelle peut être difficile.

Nous sommes à votre service! Voilà pourquoi nous vous fournissons des renseignements additionnels sur chacun des comptes de placement offerts, afin de vous aider à mieux comprendre les conséquences de votre choix.

En plus du relevé détaillé que vous recevrez avec votre contrat InnoVision, vous aurez en tout temps accès aux plus récents renseignements sur les comptes de placement en consultant notre site Web à l'adresse manuvie.ca/vu.

Lire la fiche technique d'un compte géré InnoVision

Nos fiches techniques contiennent une foule de précieux renseignements sur le compte que vous avez choisi. En voici un aperçu. La plupart de ces renseignements s'appliquent également aux fiches techniques de nos comptes indiciels et indiciels équilibrés.



1. Sous-catégorie de placement : Cette rubrique sert à indiquer la catégorie de placement pour ce compte.

2. Catégorie de placement : Il s'agit de la catégorie la plus importante pour ce compte.

3. Nom du compte : Cette rubrique sert à indiquer le nom au complet du compte du contrat d'assurance vie universelle.

4. Composition du fonds désigné : La répartition de l'actif du fonds désigné est indiquée en pourcentages.

5. Principaux titres en portefeuille du fonds désigné : Les principaux titres composant le fonds désigné y sont indiqués par ordre d'importance. Ces titres peuvent changer par suite des transactions effectuées pour le portefeuille. Le portefeuille faisant constamment l'objet d'opérations, sa composition peut varier.

6. Rendement global passé : Ce graphique indique comment un placement de 10 000 \$ dans le fonds désigné aurait changé de valeur pendant le nombre d'années indiqué. Il se rapporte seulement au fonds désigné. Veuillez noter que le rendement des comptes vie universelle peut être inférieur à cause des frais de gestion de l'assurance vie universelle.

7. Rendements annuels composés : Ce tableau indique les rendements annuels composés antérieurs du fonds désigné et des comptes vie universelle qui sont liés à ce fonds. Les frais de gestion de l'assurance vie universelle approximatifs sont indiqués entre parenthèses.

8. Date de création : Il s'agit de la date à laquelle le compte a été rendu accessible.

Manuvie a regroupé des renseignements provenant de plusieurs sources pour fournir les fiches descriptives des fonds. Toutes les sources sont indiquées à la dernière page de chaque fiche.

Comptes de placement InnoVision

Les comptes suivants sont offerts au titre de votre contrat InnoVision :

Comptes à intérêt fixe

Compte d'épargne

Compte de placement garanti (CPG) – Intérêts composés :
3, 5 et 10 ans

Compte de placement garanti (CPG) – Intérêts simples :
1, 3, 5, 10 et 20 ans

Compte de portefeuille à long terme

Compte de portefeuille à moyen terme

Comptes indiciels équilibrés

Compte indiciel équilibré conservateur

Compte indiciel équilibré de croissance

Compte indiciel équilibré modéré

Comptes indiciels

Compte indiciel d'actions américaines

Compte indiciel d'actions canadiennes

Compte indiciel d'actions européennes

Compte indiciel d'actions internationales

Compte indiciel d'actions japonaises

Compte indiciel d'actions Technologie américaines

Compte indiciel d'obligations canadiennes

Compte indiciel G5

Comptes gérés

Compte de placements canadiens CI

Compte de croissance et de revenu américain Sentry CI

Compte équilibré canadien Signature CI

Compte de croissance et de revenu CI Signature

Compte Croissance canadienne Power Dynamique

Compte Valeur équilibré Dynamique

Compte Valeur du Canada Dynamique

Compte Fidelity Obligations canadienne

Compte Fidelity Grande capitalisation Canada

Compte Fidelity Marchés émergents

Compte Fidelity Europe

Compte Fidelity Mondial

Compte Fidelity Revenu mensuel

Compte Fidelity Frontière Nord

Compte ciblé d'actions américaines Fidelity

Compte équilibré canadien Invesco

Compte Catégorie d'excellence canadienne de croissance Invesco

Compte de sociétés diversifiées mondiales Invesco

Compte d'actions canadiennes Sélect Invesco

Compte canadien de croissance Mackenzie

Compte de dividendes et de croissance grandes capitalisations canadiennes Mackenzie

Compte de ressources canadiennes Mackenzie

Compte de valeur Mackenzie Cundill

Compte d'actions étrangères Mackenzie Ivy

Compte de portefeuille Équilibré Manuvie

Compte Catégorie de placements canadiens Manuvie

Compte d'actions fondamental Manuvie

Compte de portefeuille Sécuritaire Manuvie

Compte d'obligations de sociétés Manuvie

Compte de placements diversifiés Manuvie

Compte de revenu de dividendes Manuvie

Compte des marchés émergents Manuvie

Compte équilibré mondial Manuvie

Compte Catégorie d'actions mondiales Manuvie

Compte mondial à petite capitalisation Manuvie

Compte d'occasions de croissance Manuvie

Compte de portefeuille Croissance Manuvie

Compte de portefeuille Modéré Manuvie

Compte à revenu mensuel élevé Manuvie

Compte stratégique d'obligations mondiales de première qualité Manuvie

Compte d'actions américaines toutes capitalisations Manuvie

Compte d'actions américaines Manuvie

Compte à revenu mensuel élevé américain Manuvie

Compte équilibré à rendement stratégique Manuvie

Compte à revenu stratégique Manuvie

Compte Catégorie de placement international Manuvie

Compte d'occasions de rendement Manuvie

Compte de revenu de dividendes TD

Comptes de placement InnoVision offerts à partir du 5 décembre 2020.

Pour obtenir de plus amples renseignements, visitez le site **Manuvie.ca** ou parlez à votre conseiller.

InnoVision est un produit et une marque de commerce déposée de Manuvie (La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers). Manuvie, le M stylisé et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

Pour parler à un représentant de Manuvie, composez le 1 866 626-8543

MP1287411F 11/20 AODA